REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

DELIBERATION N° : 2020_095

AR Prefecture

005-200034502-20201209-2020_095-DE
Reçu le 11/12/2020
Publié le 11/12/2020

Commune de Saint-Bonnet en Champsaur

« Nihil nisi a numine »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR

Séance du 9 décembre 2020

L'an deux mille vingt le neuf du mois de décembre à 20 heures 30 le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur, étant assemblé en session ordinaire à la Salle de la Mairie de Saint-Bonnet-en-Champsaur, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du vendredi 4 décembre 2020 sous la Présidence de M. Laurent DAUMARK.

Etaient présents : 15
M. Roland BERNARD, Mme Marie-Noëlle CHAIX, M. Fabien FERRARO, , M. Frédéric GAILLAND, M. Jean-Yves GARNIER, M. Michaël GAUME, M. GONSOLIN Christian, M. GONSOLIN Rémy, M. Dominique GOURY, M. Jean-Marie GUEYDAN, Mme Nathalie LAJKO, Mme Nelly MARY, Mme Virginie LE TOUMELIN, Mme Emmanuelle PELLEGRIN.

Etaient absents : Mme Béatrice CLARY, Mme Aurélie DESSEIN, Mme Emilie DROUHOT et Mme Marie FESTA.

Etaient absents et représentés : Mme Emilie DROUHOT ayant donné pouvoir à Mme Virginie LE TOUMELIN, Mme Marie FESTA ayant donné pouvoir à Mme Marie-Noëlle CHAIX.

A été nommée Secrétaire de Séance : Mme Emmanuelle PELLEGRIN.

FIXATION DES TARIFS DU TRAIL DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR

Monsieur le Maire

Rappelle aux membres de l'assemblée qu'une course sportive en nature de type « trail » sera organisée dans le courant de l'année 2021. Il s'agira d'une première édition.

Précise que deux parcours seront proposés, à savoir : un parcours de 14kms et un parcours de 30kms. En complément, deux courses pour les enfants seront organisées dans le bourg.

Précise qu'il est nécessaire d'établir des tarifs pour les deux parcours de trail.

Les tarifs proposés sont de :

- ✓ Trail des hameaux (14kms) : 15,00€ avant le jour de la course
  20,00€ le jour de la course
- ✓ Trail des Barbeyroux (30kms) : 20,00€ avant le jour de la course
  25,00€ le jour de la course

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

ARTICLE 1. **Approuver** les tarifs proposés ci-avant ;

ARTICLE 2. **Charger** Monsieur Le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Membres en exercice :	**19**	**Pour :**	**17**
Membres présents :	**15**	**Abstention :**	**0**
Membres représentés :	**2**	**Contre :**	**0**

Transmis en Préfecture le : 09 DEC. 2020
Affiché ou publié le : 09 DEC. 2020

Ainsi fait et délibéré le 9 décembre 2020

Pour copie conforme

Le Maire,
Laurent DAUMARK